

# INTERNET ET LES DEFIS DE LA REGULATION EN AFRIQUE

Moustapha Samb, **Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal)**  
[tafasamb@yahoo.fr](mailto:tafasamb@yahoo.fr)

## Résumé

L'accès à l'information grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication demeure encore une illusion dans le monde et l'Afrique est le continent le plus mal servi. Les inégalités persistent encore malgré le brin d'espoir soulevé par Internet pour réduire les distances et favoriser de nouvelles opportunités de développement. Dans ce contexte de mondialisation, l'Afrique est doublement interpellée. D'abord par sa faiblesse économique, ensuite par son retard en matière d'infrastructures des télécommunications. Ainsi, les questions liées à la régulation des médias et des TICS se posent avec davantage d'acuité face aux défis de la convergence et de l'éthique qui imposent une nouvelle réglementation.

**Mots-clés** : NTICS, Ethique, Média, Information, Internet, Régulation, convergence, Afrique, Economies, Territoires, Entreprises, Développement, Réglementation.

## Summary

Access to information through the new technologies of information and communication remains an illusion in the world and Africa is the continent most affected. Inequalities persist despite the glimmer of hope raised by the internet to reduce distances and facilitate new development opportunities. In the context of globalization, Africa is doubly challenged. First, by its economic weakness then by his delay in telecommunications infrastructure. Thus, issues related to the regulation of media and ICTs arise with more acute challenges of convergence and ethics that impose new law-enacting.

**Keywords** : ICTs, Ethics, Media, Information, Internet, Regulation, Convergence, Africa, Economics, Territories, Business, Development, law-inacting.

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE**

**SUDLANGUES**

N° 19 - Juin 2013

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

[sudlang@refer.sn](mailto:sudlang@refer.sn)

Tel : 00 221 548 87 99

## INTRODUCTION

Les utopies, écrivait Lamartine, « ne sont souvent que des vérités prématurées ». La communication semble un domaine particulièrement adapté pour tenter de confirmer ou de d'infirmer cette thèse. En effet, les discours utopiques ont très souvent accompagné l'apparition des nouvelles technologies de communication. On a notamment assisté depuis un quart de siècle à des enthousiasmes successifs. Ce furent la vidéocassette et le câble pendant les années 70, puis la radio FM, la télématique, la micro-informatique, la télévision haute définition puis interactive et, enfin, aujourd'hui Internet et les autoroutes de l'information.

Chacune de ces nouvelles technologies trouva ses idéologues qui annonçaient une nouvelle révolution de la communication.

Les enjeux des télécommunications, et en particulier Internet, permettent de s'affranchir des contraintes de distance et satisfaire potentiellement l'homme dans son désir d'ubiquité. Pour autant, l'amélioration globale de l'accessibilité ne réduit pas la différenciation spatiale et l'émergence de nouveaux concepts (cyberespace, espace virtuel...) ne signifie pas la mise au rancart d'une notion indissociable de cette différenciation, le territoire.

Les inégalités spatiales peuvent-elles raisonnablement s'atténuer avec Internet ? Le seul exemple de l'accès à Internet montre bien la reproduction du processus des inégalités spatiales. Le fait que cet accès ne soit pas simultanément possible partout, maintient déjà une inégalité de fait : l'accès à l'information renforce un processus de différenciation qu'il sera ultérieurement difficile de réduire, la disponibilité de l'information s'apparentant à une innovation dont les premiers détenteurs sont les principaux bénéficiaires. L'inégalité d'accès à Internet relève sans doute moins du problème de l'accessibilité physique et de son coût que des inégalités socioéconomiques et culturelles.

Les différences dans les coûts d'accès restent sensibles entre pays et expliquent ainsi des écarts importants dans les niveaux de connexion à l'échelle mondiale.

Dans une économie de service mondialement intégrée, le rôle de l'Afrique semble plus précaire que jamais. Avec les nouvelles technologies de l'information, une nouvelle possibilité d'intégration s'offre au continent africain. Eventualité qu'il faut cependant nuancer, tant son retard est important et tant ses caractéristiques sont particulières. Le cas des NTICS est à ce à ce sujet révélateur. Porteuses d'un immense potentiel, ces dernières devront, pour être efficaces, intégrer véritablement les particularités locales. Cette intégration doit se faire notamment au niveau des écoles et des acteurs économiques locaux que sont les petites et moyennes entreprises.

La révolution numérique fait naître plusieurs contradictions : l'opposition entre le monde réel et le monde virtuel, avec tous les dangers d'oubli et de « ghettoïsation » du monde réel que l'on imagine ; l'opposition entre la loi et la non-loi, notamment en ce qui concerne la sacro-sainte liberté du Web et aux notions de copyright et de protection des droits d'auteur, et le fait que le Web est un lieu quasi impossible à réguler sur le plan national et que les lois des différents pays sont en contradiction ; l'opposition entre l'intérêt général et l'intérêt particulier comme en témoigne l'appropriation du patrimoine de l'humanité par des intérêts particuliers aux dépens de l'humanité dans son ensemble. On le voit donc, Internet soulève des questionnements de tout ordre dont ceux,

## REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 19 - Juin 2013

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

particuliers, rattachés à l'éthique.

Sous ce rapport, on peut se demander quelles sont les responsabilités des gouvernants face aux contenus illicites et offensants.

Quelle est la part des responsabilités individuelle et collective dans l'usage d'Internet ?

Comment sauvegarder le respect de la vie privée ?

La conception africaine de l'espace et du temps est –elle menacée par les technologies de l'information et de la communication transfrontalières et en temps réel ?

A la suite de ces questions un certain nombre d'hypothèses peuvent être retenues :

Premièrement, Internet doit permettre aux entreprises africaines de participer au phénomène de la mondialisation et constituer une opportunité de participer au commerce mondial en les mettant en contact avec les entreprises et les marchés internationaux.

Deuxièmement, l'identité africaine (dans le monde réel) pourrait être menacée par des contenus culturels ou idéologiques majoritairement produits par les pays du Nord ou par des contenus illicites ou offensants avec surtout l'accès progressif à internet et aux réseaux sociaux.

Troisièmement, à ces questions éthiques, s'ajoutent d'autres types de problèmes liés même à la capacité des pays africains à faire face, au plan de la régulation, au nouvel espace de l'information avec l'arrivée d'internet.

Quatrièmement enfin, le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (Internet, explosion du mobile, expansion de la diffusion satellitaire, etc.) fait que l'on parle de plus en plus de convergence des médias (journaux en ligne, récepteurs mobiles de programmes radios ou TV), ce qui configure un nouveau champ et, par conséquent, de nouveaux moyens de régulation de l'information, aussi bien à l'échelle mondiale qu'à l'échelle des différents pays. Les pays africains malgré leur retard dans ce domaine de la convergence doivent forcément intégrer ces mutations en cours aussi bien au niveau des télécommunications que des médias.

Dans notre démarche de réflexion nous allons d'abord nous intéresser à l'Afrique face à la nouvelle société de l'information. Ensuite, nous enchaînerons avec la problématique de l'éthique face au développement d'Internet. Enfin, il sera surtout question de jeter un regard sur la réaction des autorités de régulation des médias en Afrique face au défi de la convergence à l'ère des télécommunications, du multimédia et des autoroutes de l'information.

## **I - L'AFRIQUE FACE A LA NOUVELLE SOCIETE DE L'INFORMATION**

Il y a 15 ans, inaugurant à Genève l'exposition TELECOM 95 (qui est la plus grande exposition au monde), Nelson Mandela a solennellement mis en garde tous ceux qui pensaient qu'Internet et les nouvelles technologies de l'information étaient des clés d'un avenir radieux pour toute la planète et pour tous ses habitants.

### **REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE**

**SUDLANGUES**

N° 19 - Juin 2013

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

[sudlang@refer.sn](mailto:sudlang@refer.sn)

Tel : 00 221 548 87 99

« Non, disait- Nelson Mandela, la société de l'information ne va pas réduire le fossé Nord-Sud : elle va l'élargir. Et il est inutile de parler probablement de la société mondiale de l'information si l'Afrique n'y est pas pleinement intégrée ».

Aujourd'hui, la réalité est là : à l'heure de la mondialisation de l'économie, Internet est incontournable. Mais la grande majorité des pays du Sud rencontrent de nombreux problèmes pour se connecter et surfer sur le Net, qui est une affaire du Nord : les pays riches, avec 19% de la population mondiale, rassemblent 91% des utilisateurs d'Internet.

La rencontre de Genève en 1995 puis celle de Bamako en 2000 ont réuni des experts qui ont eu à réfléchir sur l'apport des TICs au développement du continent. Sous ce rapport, les faiblesses et les forces de l'Afrique sont passées en revue. Pour énumérer, l'Afrique est victime :

d'un faible taux d'alphabétisation de la population ;

d'un faible niveau de connectivité

d'un coût très élevé des équipements de connexion

d'une insuffisance des compétences dans la conception et la réalisation des réseaux.

Si l'Afrique a de véritables faiblesses, elle a aussi des forces bien réelles, qui peuvent lui donner de solides atouts dans la bataille des contenus : à la richesse financière de l'occident répond, la pauvreté matérielle de l'Afrique. Mais la pauvreté sociale de l'Occident répond la richesse humaine de l'Afrique.

L'Afrique est riche de ses populations, de ses langues, de ses savoirs. Elle est riche de ses identités culturelles, de ses valeurs sociales, de ses traditions communautaires. L'Afrique est riche de ses agriculteurs et de ses artisans, de ses entrepreneurs et de ses artistes, de ses femmes et de ses jeunes. C'est pourquoi, l'Afrique ne doit pas seulement se connecter à Internet pour accéder au savoir universel : elle doit surtout le faire pour partager avec le reste du monde les savoirs africains.

Dans le domaine des infrastructures, l'Afrique représente un formidable potentiel de développement parce que tout est à faire, parce que tout le continent peut profiter de l'absence d'infrastructures pour faire un saut de génération technologique.

Par ailleurs, sur le plan national, les Etats et les collectivités publiques, tout en développant des dispositifs de veille technologique, doivent conduire une action plus incitative qu'interventionniste, plus régulatrice que réglementaire, utilisant l'initiative privée et la concurrence, pour démocratiser l'accès à des infrastructures et des équipements diversifiés et adaptés aux besoins des populations.

Dans le domaine des contenus, qui, encore une fois, doivent être des contenus africains, le rôle essentiel doit être joué par les milliers privés, qu'ils soient économiques ou sociaux, écologiques ou culturels.

Dans cette perspective, il faut souligner le rôle des femmes : non seulement les femmes sont la majorité de la population, mais elles sont généralement les piliers de la communauté et de l'économie tout en étant les principaux relais pour l'alimentation, l'éducation, la santé et la transmission des valeurs sociales et culturelles.

Dans le monde entier, Internet et la société de l'information provoquent des réactions diverses, allant des peurs les plus fondamentales aux espérances les plus folles.

## **REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE**

**SUDLANGUES**

N° 19 - Juin 2013

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

[sudlang@refer.sn](mailto:sudlang@refer.sn)

Tel : 00 221 548 87 99

Entre l'extase et l'effroi, il faut garder la tête sur les épaules : un instrument n'est pas une culture, une information n'est pas un savoir, un outil technologique n'est pas non plus un destin. Pour l'Afrique, la société de l'information est un formidable défi, mais aussi une extraordinaire opportunité. L'Afrique possède un riche patrimoine culturel et un formidable potentiel de contenus.

## **II - L'ETHIQUE ET LE DEVELOPPEMENT D'INTERNET EN AFRIQUE**

A notre époque de crise où les organisations nationales et internationales tentent de trouver des solutions aux problèmes liés, par exemple, à certains choix politiques, culturel ou religieux, à la situation économique et financière des nations ou à la répartition des richesses, le questionnement éthique est relancé avec une intensité nouvelle dans les différentes sphères de la vie sociale. Ce questionnement revêt un caractère particulier en ce qu'il a trait au développement des réseaux de l'information et de la communication à l'échelle de la planète.

En effet, la fin du XX<sup>e</sup> siècle a vu l'essor prodigieux des technologies de l'information et de la communication, communément appelées NTIC ou TIC, dont Internet constitue le réseau mondial. La technologie associant l'informatique aux télécommunications apparaît aux Etats-Unis à la fin des années 1960 et au début des années 1970, Internet, le réseau des réseaux de communication ou autoroutes de l'information, a été lancé officiellement aux Etats-Unis le 11 janvier 1993 par le vice-président Al Gore. Internet s'est d'abord développé en Amérique du Nord et en Europe pour atteindre ensuite l'ensemble des pays industrialisés. Ce n'est que dans un second temps que le réseau Internet se propage lentement dans les pays du Sud ou les pays en développement. D'entrée de jeu, nous pouvons dire que nous assistons avec Internet au développement inégal entre le Nord et le Sud d'une technologie et d'un moyen de communication. Mais, au-delà de cette inégalité première, nous considérons qu'Internet pose une question éthique dès le départ, et ce, aussi bien au Nord qu'au Sud, par le fait même que ce réseau dit d'information et de communication instaure, pour ne pas dire impose, un rapport au monde, à l'autre et à soi radicalement différent de ce que les autres moyens d'informations avaient jusqu'ici pu générer.

On le constate, la période actuelle de mondialisation des échanges fait surgir des questions éthiques sur le plan national et international, individuel et collectif. Ces questions se soulèvent comme des signaux d'alarme et concernent l'ensemble des nations. Elles sont particulièrement aiguës dans les pays en développement.

A partir de ce constat, il convient de nous interroger sur les enjeux éthiques reliés au développement d'Internet dans les pays du Sud et plus spécifiquement dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

### **REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE**

**SUDLANGUES**

N° 19 - Juin 2013

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

[sudlang@refer.sn](mailto:sudlang@refer.sn)

Tel : 00 221 548 87 99

### **III - INTERNET EN AFRIQUE NOIRE**

Depuis les premiers tâtonnements du pentagone américain lors de la guerre froide aux 400 millions d'internautes que connaît le monde à l'heure actuelle, le réseau des réseaux est venu concrétiser l'idée de village planétaire de Marshall Mc Luhan. Domaine aux enjeux énormes, tant du point de vue économique et technologique que culturel, Internet apparaît comme une source d'opportunités sans limites. Le monde entier est conscient des possibilités stratégiques et politiques de la toile d'araignée numérique mondiale. Cependant, et encore une fois, l'Afrique se distingue par son retard et surtout par ses priorités différentes. Les médias conventionnels ayant déjà bien du mal à s'imposer, l'implantation d'Internet apparaît plus que compromise et ce, alors que la majorité des Africains vivent à la campagne dans un dénuement médiatique réel. Il apparaît donc de manière très claire que les priorités de l'Afrique sont bien différentes de celles du Nord, et que le Web aussi, tout porteur d'opportunités qu'il puisse être, devra se trouver une position au sein de la pléthore de besoins exprimés par le continent noir.

Par ailleurs, l'apport relatif de l'Afrique dans le domaine des communications est minime, et contraste grandement avec ses capacités éventuelles. Ainsi, et malgré la circonscription de l'utilisation d'internet au sein des grands centres urbains seulement, le continent affiche un taux de progression des connexions de 92%. Il connaît également une augmentation étonnante des investissements dans les infrastructures de télécommunication et dans le matériel informatique. Cette augmentation s'appuie essentiellement sur trois créneaux : d'abord le gouvernement et ses différents services, puis les associations diverses, et enfin les cybercafés et leur développement populaire.

Ainsi, il semblerait que le Web puisse permettre à l'Afrique de brûler les étapes de son développement grâce aux nouveaux outils technologiques à sa disposition, mais cet optimisme doit absolument être tempéré par le fait que le continent noir, plus que tout autre, est sensible à un raz de marée culturel venant du nord. Ce constat trouve sa source dans le fait qu'un même système technique peut aboutir à des principes d'organisation de sociétés différents. Le développement d'Internet en Afrique peut ainsi avoir des conséquences très différentes par rapport au reste du monde.

Il semble, par ailleurs, que les nouvelles méthodes de communication pourraient profiter bien plus aux pays du Nord qu'à l'Afrique. Les vagues d'investissements que connaîtraient les pays pauvres et l'Afrique notamment ne feraient que dissimuler les inégalités. Ainsi, il apparaît que l'évolution technique de l'Afrique devra se faire de manière beaucoup plus nuancée qu'il en est actuellement et devra surtout prendre en compte les impératifs particuliers du continent.

### **IV - LE DEVELOPPEMENT D'INTERNET ET LE ROLE DE L'ETAT**

Indéniablement, Internet constitue un avantage majeur pour les pays du Sud, tant pour les possibilités de développement qu'il porte que pour l'importance de ses retombées économiques, technologiques et culturelles. Malgré les inconvénients majeurs de ces pays relatifs au faible taux d'alphabétisation et au manque d'infrastructures appropriées, la toile numérique mondiale reste

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE**

**SUDLANGUES**

N° 19 - Juin 2013

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

une source d'opportunités sans limites. Conscients des possibilités d'intégration que peuvent offrir les nouvelles technologies, les pays développés posent cependant, comme préalable à toute action financière visant à développer le domaine des communications, le retrait du gouvernement. Toute intervention de l'Etat dans les pays du Sud est ainsi jugée néfaste, et un développement réel et durable est conditionné au désengagement total des autorités officielles au profit des opérateurs privés. Cette condition préliminaire est d'autant plus critiquable que le développement des nouvelles technologies dans les pays du nord n'a été possible que grâce à l'intervention massive de l'Etat, laquelle a réellement donné à ces dernières l'impulsion dont elles avaient besoin. Internet a effectivement pu voir le jour aux Etats unis grâce à d'importantes subventions gouvernementales conjuguées à de strictes mesures de protection. Une question se pose. Le désengagement des gouvernements des pays du Sud du domaine des télécommunications en faveur du secteur privé, et préalable à toute aide économique occidentale est-il réellement bénéfique ?

Ce désengagement préconisé est d'autant plus dangereux que les mécanismes d'investissement dans le domaine des télécommunications sont très particuliers, ces mécanismes étant destinés en définitive à servir les intérêts exclusifs du Nord. Le projet Iridium visant à éliminer les infrastructures de communication au sol grâce à un nouveau réseau de 66 satellites, permettrait de réduire considérablement les coûts d'exploitation dans les pays du tiers monde tout en éliminant le problème des imprévus au sol (catastrophes naturelles, sociales ...). Bien que très avantageux à première vue, ce genre d'investissements aurait des conséquences à terme beaucoup moins bénéfiques pour les pays du Sud, ces derniers se transformant de lieu potentiel d'investissement à de simples clients éventuels et ce, avec toutes les conséquences possible que l'on imagine : tarissement du financement d'infrastructures (jugées désormais obsolètes bien que toujours vitales pour ces pays), dilapidation du potentiel technologique des pays d'accueil...

Ainsi, l'approche actuelle des pays du Nord vis-à-vis des investissements dans le Sud est-elle, encore une fois favorable à l'un au détriment de l'autre. Un développement durable ne pourra se faire qu'à l'intérieur d'un partenariat réel qui prendra en compte les vrais impératifs des pays en développement.

## **V - POURQUOI PARLER D'ETHIQUE ?**

En l'état actuel des choses, ce que nous pouvons avancer, c'est que les nouvelles technologies de l'information et de la communication instaurent des façons particulières de percevoir le réel et soulèvent des questions d'ordre éthique. Comment sont redéfinis les rapports espace-temps ? Quels sont les nouveaux modes d'accès et d'acquisition des savoirs ? sur quoi repose le lien social ? Ces questions soulevées par l'intrusion des technologies de l'information et de la communication concernent autant la sphère individuelle que collective.

L'appréhension heuristique de ces questions se situent délibérément en contrepoint des perspectives fonctionnalistes à courte vue qui visent à analyser ces technologies, entre autres, en termes d'impacts ou d'effets, et porte plutôt sur le positionnement individuel

Du citoyen face à l'usage qu'il peut, qu'il doit ou qu'il veut en faire.

Pour les géants des télécommunications nord-américains, européens ou japonais, l'Afrique

## **REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE**

**SUDLANGUES**

N° 19 - Juin 2013

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

représente 400 millions de consommateurs. Différentes formes de coopération sont actuellement en cours. Les Nations Unies consacrent environ 18 millions de dollars à l'amélioration des réseaux de télécommunication en Afrique. L'initiative américaine Leland, qui a pour objectif d'aider vingt pays africains à être présents et actifs sur le réseau Internet, dispose d'un budget de 15 millions de dollars. Des programmes visent ainsi à favoriser l'expansion des TICS en Afrique. Or, selon certains, les raisons profondes de ces initiatives ne sont pas toujours précisément définies. « Derrière l'humanitaire et le philanthropique des centres de recherches et des institutions, se profile un autre danger : l'aide axée sur la satisfaction de besoins extra-déterminés crée l'habitude et transforme la consommation en besoin »

Le danger de la dérive consommatrice est réel. Par ailleurs, on peut relever d'autres initiatives et programmes de coopération, tels celui de la banque mondiale, celui de la commission européenne ou encore le programme canadien acacia financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Ce dernier programme vise en particulier à promouvoir l'appropriation par les africains eux-mêmes des nouveaux outils de communication en favorisant, entre autres, la création de contenus africains. En effet, l'absence de régulation laisse le réseau ouvert à tout type de contenus et à tous les usages. La liberté de l'utilisateur doit bien sûr être sauvegardée et respectée. Cette liberté place chacun devant les responsabilités d'utiliser Internet comme il l'entend. La responsabilité individuelle en matière d'usage des Tics doit être de mise. Qu'en est-il de la responsabilité collective ? Les gouvernements africains doivent faire montre d'initiatives éclairées en matière de développement des Tics dans leurs pays respectifs. Rappelons que le développement d'Internet dans les pays occidentaux s'est effectué à partir d'une volonté politique et d'un soutien gouvernemental. Or, il semble que dans la plupart des pays africains où se développe internet, c'est l'initiative privée qui en est le fer de lance. Est-ce dommageable ? Les gouvernements locaux doivent-ils intervenir et de quelle manière ?

A ces questions urgentes s'ajoutent les impératifs d'adaptation et de réorganisation liés au problème même de la régulation. La numérisation et le multimédia soulèvent de nouveaux défis liés au phénomène même de la convergence.

## **VI - LA REGULATION FACE AUX DEFIS DE LA CONVERGENCE**

En dehors de l'Afrique du sud qui a anticipé sur la réflexion et sur l'organisation à mettre en place ( en juillet 2000, l'Afrique du Sud a fusionné ses instances de régulation de l'audiovisuel (IBA) et des télécommunications en un organe unique appelé Independent Communication Authority of South Africa ( ICASA ) pour appréhender le nouveau développement du secteur de la communication, la quasi-majorité des pays africains attendent d'avoir les conséquences de la convergence à leurs portes avant de réagir. Mieux, contraints de libéraliser leur secteur de télécommunication, les Etats ouest-africains se sont mis à créer des instances de régulation spécifiques à cette branche d'activité. On a assisté, par exemple, à l'émergence des agences ou des

### **REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE**

**SUDLANGUES**

N° 19 - Juin 2013

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

autorités de régulation des télécommunications en Côte d'Ivoire, au Togo, au Burkina FASO, au Sénégal, au Bénin. C'est dire que la plupart des Etats ouest-africains ont opté pour un modèle de régulation par secteur spécifique ; ce qui revient à créer une instance pour l'audiovisuel, une autre ayant des compétences exclusivement dans le domaine des télécommunications.

Cette option ne semble pas assurer l'efficacité et la cohérence de la régulation de la société de l'information dans un contexte marqué par la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières. Il aurait été plus judicieux d'opter pour la création d'un organisme unique, s'occupant à la fois de la régulation de la communication audiovisuelle et de celle des télécommunications. Plusieurs raisons militent en faveur du choix d'un modèle de régulation multisectorielle à la manière de l'Afrique du Sud.

Premièrement, les fréquences utilisées par les deux secteurs sont les mêmes. La deuxième série d'arguments tient compte de l'évolution des technologies de communication. Ce rapprochement des deux univers fonde le troisième argumentaire. Lorsqu'un pays crée deux instances spécifiques pour gérer chacun des secteurs, il sera inéluctablement confronté au problème des arbitrages en ce qui concerne les opérateurs qui exploitent à la fois les services de télécommunications et les services audiovisuels. Par exemple, les activités de diffusion de radio par satellite relèvent-elles de la régulation audiovisuelle ou de la régulation des télécommunications ? Un autre exemple : à quel régime juridique et partant à quel organe de régulation les activités d'un opérateur de réseau numérique à intégration de services (RNIS), un réseau qui mêle des services aussi diversifiés que les télécommunications, l'informatique et la communication audiovisuelle, sont-elles soumises ? De ces interrogations se dégage l'idée d'un bloc de compétences qui commande de confier la charge de gérer les ressources des deux secteurs à une seule et même instance de régulation. Une telle option favorise le développement harmonieux des deux secteurs, car elle assure les complémentarités, les communautés d'intérêts et les synergies qui sont aujourd'hui nécessaires dans la gestion du domaine de la communication moderne. L'ensemble de cet argumentaire converge pour suggérer l'idée d'une instance unique pour réguler à la fois l'audiovisuel et les télécommunications. L'adoption d'un tel schéma induit naturellement

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE**

une refonte complète des textes régissant les instances de régulation de la communication. Cette réforme porterait non seulement sur la composition, l'organisation et les attributions de ces organes, mais également sur son fonctionnement et son personnel. Pour que cette réforme soit efficace, il faudrait renforcer de manière qualitative et quantitatives les ressources humaines, matérielles et financières des institutions qui en seront issues. Ces réformes seront nécessaires pour les instances africaines de régulation de la communication qui devront gérer cette ère où, le droit électronique succédera au droit de l'audiovisuel.

En dehors de l'Afrique du sud qui a anticipé sur la réflexion et sur l'organisation à mettre en place ( en juillet 2000, l'Afrique du Sud a fusionné ses instances de régulation de l'audiovisuel (IBA) et des télécommunication en un organe unique appelé Independent Communication Authority of South Africa ( ICASA ) pour appréhender le nouveau développement du secteur de la communication, la quasi-majorité des pays africains attendent d'avoir les conséquences de la convergence à leurs portes avant de réagir. Mieux, contraints de libéraliser leur secteur de télécommunication, les Etats ouest-africains se sont mis à créer des instances de régulation spécifiques à cette branche d'activité. On a assisté, par exemple, à l'émergence des agences ou des autorités de régulation des télécommunications en Côte d'Ivoire, au Togo, au Burkina FASO, au Sénégal, au Bénin. C'est dire que la plupart des Etats ouest-africains ont opté pour un modèle de régulation par secteur spécifique ; ce qui revient à créer une instance pour l'audiovisuel, une autre ayant des compétences exclusivement dans le domaine des télécommunications.

Cette option ne semble pas assurer l'efficacité et la cohérence de la régulation de la société de l'information dans un contexte marqué par la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières. Il aurait été plus judicieux d'opter pour la création d'un organisme unique, s'occupant à la fois de la régulation de la communication audiovisuelle et de celle des télécommunications. Plusieurs raisons militent en faveur du choix d'un modèle de régulation multisectorielle à la manière de l'Afrique du Sud.

Premièrement, les fréquences utilisées par les deux secteurs sont les mêmes.

## **REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE**

**SUDLANGUES**

N° 19 - Juin 2013

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

[sudlang@refer.sn](mailto:sudlang@refer.sn)

Tel : 00 221 548 87 99

Deuxièmement, il faut tenir compte de l'évolution des technologies de la communication. Ce rapprochement des deux univers fonde le troisième argumentaire. Lorsqu'un pays crée deux instances spécifiques pour gérer chacun des secteurs, il sera inéluctablement confronté au problème des arbitrages en ce qui concerne les opérateurs qui exploitent à la fois les services de télécommunications et les services audiovisuels. Par exemple, les activités de diffusion de radio par satellite relèvent-elles de la régulation audiovisuelle ou de la régulation des télécommunications ? Un autre exemple : à quel régime juridique et partant à quel organe de régulation les activités d'un opérateur de réseau numérique à intégration de services (RNIS), un réseau qui mêle des services aussi diversifiés que les télécommunications, l'informatique et la communication audiovisuelle, sont-elles soumises ? De ces interrogations se dégage l'idée d'un bloc de compétences qui commande de confier la charge de gérer les ressources des deux secteurs à une seule et même instance de régulation. Une telle option favorise le développement harmonieux des deux secteurs, car elle assure les complémentarités, les communautés d'intérêts et les synergies qui sont aujourd'hui nécessaires dans la gestion du domaine de la communication moderne. L'ensemble de cet argumentaire converge pour suggérer l'idée d'une instance unique pour réguler à la fois l'audiovisuel et les télécommunications. L'adoption d'un tel schéma induit naturellement une refonte complète des textes régissant les instances de régulation de la communication. Cette réforme porterait non seulement sur la composition, l'organisation et les attributions de ces organes, mais également sur son fonctionnement et son personnel.

## **CONCLUSION**

Il est évidemment inutile de rappeler l'importance d'Internet pour un continent africain exsangue, dépourvu d'infrastructures et désespérément en manque de représentativité technologique. Bien qu'ils soient extrêmement intéressés par l'utilisation de nouvelles technologies, la majorité des africains butent sur une insuffisance flagrante à tous les niveaux :

Une préoccupation éthique amoindrie ou étouffée par la fascination technique, un manque criard d'infrastructures de communication, manque de formation, manque de

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE**

**SUDLANGUES**

N° 19 - Juin 2013

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

matériels...Malheureusement et malgré tous les avantages potentiels des nouvelles technologies de l'information, les pays africains, et plus particulièrement ceux d'Afrique francophone, se trouvent confrontés à un désintérêt de la part des pays du Nord. Or, la maîtrise des nouvelles technologies pourrait bien être la clé du développement d'un savoir-faire local très précieux jumelé à une philosophie d'appropriation éthique de ces technologies très prometteuses. Il apparaît absolument capital pour les pays du Nord d'empêcher un apartheid de l'information qui laisserait encore une fois l'Afrique en marge du développement.

Rappelons que la position des pays en développement en matière de télécommunications est devenue fort inconfortable depuis que les plus hautes instances dans le domaine, soit la « Federal Communication Commission (FCC) » et l'Union internationale des télécommunications (UIT), ont décidé de réduire considérablement les subventions offertes aux pays du tiers monde. Ces subventions, très généreuses par le passé, étaient justifiées par le fait que les pays du Nord passaient beaucoup plus de communications téléphoniques vers les pays du Sud que l'inverse, cette asymétrie de l'utilisation étant largement compensée par de très larges contributions monétaires. Cependant et à la suite d'un rééchelonnement des tarifs de télécommunications mondiaux, les deux organismes ont revisité fortement à la baisse le montant des contributions. Cette révision trouve sa justification dans le fait que, depuis l'avènement d'internet, les pays du Sud se connectent bien davantage sur les sites Internet du Nord que l'inverse. Les compensations offertes perdent donc leur légitimité au plus grand dam des opérateurs nationaux désormais sans ressources face à la concurrence des pays du Nord. Conséquence de ce nouveau déséquilibre, il apparaît que tous les éventuels investissements en matière de télécommunication des pays africains serviront en définitive les grandes compagnies américaines. Les usagers du sud se connectent bien plus sur les sites étrangers que sur les sites nationaux, et ce au moyen de communications internationales. Pis encore, les rares sites africains intéressants sont délocalisés au Nord., pour pouvoir bénéficier de meilleures conditions techniques.

Par- delà le renforcement et la cohérence des instances nationales, un autre argument recommande la non- séparation de l'audiovisuel et des télécommunications en matière de

régulation de la communication ; c'est l'accélération des usages transfrontaliers des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'internationalisation de la communication fait que les instances nationales sont désormais cloisonnées ou confinées dans des activités qui ne relèvent plus directement de leurs compétences. Dans un monde où les technologies de la communication se développent à une vitesse exponentielle, aucun pays ne peut nourrir le rêve de réglementer tout seul son cyberspace. L'époque est dépassée où les pays s'isolaient. Et ceci d'autant plus que les déréglementations sont provoquées non plus la politique mais par la technique, elles laisseront le champ ouvert aux grands groupes de communication qui chercheront à imposer leur loi. La régulation a donc « besoin d'un cadre plus large pour faire face à l'internationalisation croissante des marchés et des problématiques. Cette évolution rend plus que jamais indispensables la coopération et le dialogue avec d'autres instances de régulation pour engager une action commune constructive et solide ».

Créées au début des années 90, les instances africaines de régulation de la communication disposent encore de peu d'expérience et d'un faible professionnalisme (dans le sens où il leur reste à inventer leurs propres références professionnelles). Parfois, ce ne sont ni l'envie d'agir, ni l'implication des membres qui font défaut, mais le manque d'outils et de références pour intervenir efficacement. Quels critères utiliser pour l'attribution des ondes ? Comment contrôler la violence à la télévision ? Que faire lorsqu'une radio prétendument locale ou communautaire s'avère être le relais d'une radio étrangère, d'un groupe politique ou d'une secte religieuse ? Les problèmes concrets sont multiples, les compétences techniques pour traiter sont encore à construire.

L'idée de créer un réseau des instances africaines est née au fil des différentes réunions organisées entre instances africaines. Le groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret) n'est intervenu que pour faciliter le passage de l'idée à l'acte et aider le dispositif à prendre forme. Créé à Libreville en juin 1998, le réseau a pu rassembler un an plus tard dix sept instances. Il s'est doté d'un secrétariat permanent basé à Cotonou. Le soutien apporté par le Gret au réseau revêt différentes formes. D'une part, le Gret intervient en appui à l'animation générale du dispositif. Il accompagne notamment le travail d'information, de documentation et de communication réalisé

par le réseau. D'autre part, il joue un rôle d'interface avec les bailleurs de fonds.

Au total, le Réseau des instances africaines de régulation de la communication doit être maintenu et soutenu pour jouer effectivement ce rôle fédérateur, à l'instance de l'EPRA, la plate-forme des instances de régulation européenne. La nouvelle ère numérique impose cette obligation d'intégration africaine. C'est seulement à ce prix que les instances africaines pourront participer à la prise des décisions internationales.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Adjoints (E.), 2003, *Les instances de régulation en Afrique de l'Ouest : le cas du Bénin*, Paris, Kathala, 278 pages
- Allou (S.), 1999 « Coopérer aujourd'hui n° 7 », *Renforcer des instances de régulation par le travail en réseau*, Séminaire de Développement institutionnel.
- Baudis (D), 2002, *Vers la régulation internationale*, lettre du CSA n° 154.
- Brunet (P.J.), Tiemoté (O), Vettraino-Soulard (M.C.), 2002, *Les enjeux éthiques d'Internet en Afrique de l'Ouest, vers un modèle éthique d'intégration*, Centre de Recherche pour le Développement international, les Presses de l'Université Laval, Québec.
- Cabin (P.), 1999, *La Communication, Etat des Savoirs*, éditions Sciences Humaines, 462 pages
- Daouda (Moudjibath), 1999, *les enjeux d'Internet en Afrique*, *africultures*, n°23, l'Harmattan.
- Durfour (A.), 1995, *Internet*, PUF, « Que-sais-je ? »  
Revue Africaine de Communication n°16, 17, juin 2000, Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information, 78 pages
- Rosenberg (Marc), 2000, *La protection de la dignité humaine à l'ère du numérique*, infothèque, Unesco.
- Quéau (Phillippe), 1999, *Internet : vers une régulation mondiale*, Unesco.
- Wolton (D.) 1999, *Internet et après ?* Paris, Flammarion.

## **REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE**

**SUDLANGUES**

N° 19 - Juin 2013

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

[sudlang@refer.sn](mailto:sudlang@refer.sn)

Tel : 00 221 548 87 99